

Membres présents : Mmes LUTZ Hélène, MATHIEU Françoise, VILLAUMÉ Anne, WIOLAND Emilie, MM. DIETZ Thierry, KOENIG Richard, BURRUS Mathieu, MARCOT Yves, MASSON Marc, MATHIEU Jérôme, RIOU Lionel, SCHILLINGER André, STRENG Pierre.

Membres absents : /

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Vu les articles 2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne M. Jérôme MATHIEU, secrétaire de séance.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 11 janvier 2022

Le compte-rendu de la séance du 11 janvier 2022 est adopté à l'unanimité des conseillers présents.

3. Communications du maire

Dans le cadre des délégations du conseil municipal consenties au maire, M. Alexandre KRAUTH communique à l'assemblée les mesures prises depuis le dernier conseil municipal à savoir :

- **Droit de préemption urbain** : renonciation au droit de préemption de la commune pour des maisons situées au 4 impasse Beau Site et 7 rue du Frankembourg, ainsi que des terrains cadastrés section 5 parcelle 240/186 (6 ares 41) et section 1 parcelle 379 (9 ares 14).

4. Extension et restructuration de l'espace socio-culturel (salle des fêtes) : validation des marchés publics

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le code des marchés publics,

Vu la délibération du conseil municipal du 13 février 2021 précisant que la commune lançait les consultations pour le projet d'extension et de restructuration de l'espace socio-culturel suite à l'adoption de l'avant-projet définitif,

Considérant qu'une procédure de consultation a été lancée selon la procédure adaptée : des avis d'appel publics à la concurrence ont été publiés le 16 décembre 2021 sur la plate-forme alsacemarchéspublics.eu et dans les DNA Bas-Rhin ;

Considérant l'analyse de l'offre par le maître d'œuvre Alain Braesch et ses co-traitants,

Considérant la prise en compte des offres renégociées effectuées auprès des entreprises ayant déposé une offre,

Considérant la réunion de la commission d'appel d'offres du 04 mars 2022 qui a émis un avis favorable pour l'attribution des lots,

Le Conseil Municipal a pris connaissance des résultats établis au terme de cette analyse puis après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- attribue le marché aux entreprises suivantes :

Lots	Entreprises	Prix HT (<u>après négociation</u>)	Options validées : variant, Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)
1 : démolition, désamiantage, terrassement	VA-BTP – Ste Croix aux Mines Marché attribué par délibération du Conseil Municipal du 07 Décembre 2021	Déjà attribué Montant 37 001.78 €	
2 : transformations, gros-œuvre	KARAMEMIS à Staffelfelden (68)	155 428.95 €	
3 : charpente bois	MARTIN FILS à Neubois (67)	126 322.45 €	
4 : couverture bac acier, étanchéité	SCHOENENBERGER à Colmar (68)	89 108.20 €	
5 : menuiserie extérieure alu	SERRURERIE KELLER à Sélestat (67)	58 460.00 €	Avec : - PSE N°1 retenue : remplacement porte d'entrée secondaire en façade sud. - PSE N°2 retenue : remplacement des deux portes secondaires façade ouest
6 : échafaudages	KAPP ECHAFAUDAGES à Strasbourg (67)	10 221.79 €	
7 : plâtrerie, isolation, faux-plafonds	MARQUES à Colmar (68)	71 360.45 €	
8 : électricité	ELECTRICITE VONDERSCHEER à Villé (67)	125 000.00 €	
9 : panneaux photovoltaïques	E.I.E à Haguenau (67)	13 004.02 €	

10 : chauffage, ventilation	E.C.C.A à Oberschaeffolsheim (67)	226 000.00 €	Variante chauffage à rendement moindre non retenue
11 : sanitaire, assainissement	STIHLE FRERES à Wihr-au-Val (68)	63 239.83 €	
12 : menuiserie intérieure bois	MENUISERIE VONDERSCHER à Triembach-au-val (67)	39 902.26 €	PSE N°1 : suppression de l'habillage mural en planches horizontales du hall d'entrée et bar non retenue
13 : chapes, carrelage	DIPOL à Geispolsheim (67)	17 120.23 €	
14 : parquet	ES PARQUET à Illkirch-Graffenstaden (67)	12 687.42 €	
15 : peinture	DECOPEINT à Kilstett (67)	39 715.83 €	PSE N°1 : suppression de l'habillage mural en planches horizontales du hall d'entrée et bar non retenue
16 : aménagements extérieurs	VA-BTP à Ste Croix aux Mines (68)	56 154.83 €	
17 : équipements de cuisine	ELECTRO SERVICE PRO à Illzach (68)	51 383.00 €	
	TOTAL (lot n°2 à n°17)	1 155 109.26 €	
	+ LOT N°1 déjà attribué	37 001.78 € HT	
	TOTAL GENERAL	1 192 111.04 € ht	

- autorise M. le Maire à signer les marchés de travaux de construction relatifs à ces dossiers,
- décide d'inscrire ces sommes au budget 2022 et les suivants.

5. Extension et restructuration de l'espace socio-culturel (salle des fêtes) : validation des prêts

M. le Maire présente aux conseillers municipaux les offres de prêt les mieux-disantes retenues par l'entreprise de courtage EMPRUNTO.

Pour le financement des travaux à engager pour l'extension et la restructuration de l'espace socio-culturel (salle des fêtes), le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à contracter les prêts suivants au Crédit Agricole et à signer les différents contrats :

- **Prêt collectivité de 1 000 000 € sur une durée de 20 ans :**
 - o Taux Fixe 1.15 %
 - o Echéance trimestrielle constante (14 010.44 € - capital + intérêts/trimestre)
 - o Le prêt au Crédit Agricole sera débloqué de totalité de 1 000 000 €.
 - o Frais de dossier 1000 €
- **Ligne de trésorerie de 250 000 € (retour TVA) sur 12 mois renouvelable :**

- Périodicité de révision du taux : mensuelle
- Paiement des intérêts : trimestriel
- Remboursement du capital : in-fine (ou avant terme si disponibilités financières)
- Référence : EURIBOR 3 mois flooré (l'Euribor ne pourra en aucun cas être inférieur à 0)
- Index : EURIBOR 3 mois flooré moyenné du mois d'utilisation
- Marge : 0.75 %
- Frais de dossier : 0.10 % soit 250 €
- Frais de commission d'engagement : 0.10 % soit 250 €

- **Ligne de trésorerie (retour subventions) de 400 000 € sur 12 mois renouvelable :**

- Périodicité de révision du taux : mensuelle
- Paiement des intérêts : trimestriel
- Remboursement du capital : in-fine (ou avant terme si disponibilités financières)
- Référence : EURIBOR 3 mois flooré (l'Euribor ne pourra en aucun cas être inférieur à 0)
- Index : EURIBOR 3 mois flooré moyenné du mois d'utilisation
- Marge : 0.75 %
- Frais de dossier : 0.10 % soit 400 €
- Frais de commission d'engagement : 0.10 % soit 400 €

6. Compte administratif et compte de gestion 2021

a) Compte administratif 2021

Après examen préalable par la commission «finances et affaires immobilières» (réunion du 03 mars 2022), M. Thierry DIETZ, Adjoint au Maire, présente le Compte Administratif 2021.

En l'absence de M. le Maire sorti de la salle, le Compte Administratif 2021 est soumis au vote du Conseil Municipal par M. Thierry DIETZ.

- Le Compte Administratif 2021 est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice :	409 098.87 €	180 778.77 €
Dépenses de l'exercice :	318 908.01 €	109 703.64 €
Résultat de l'exercice :	+ 90 190.86 €	71 075.13 €
Résultat reporté :	+ 430 943.55 €	- 132 635.31 €
Part affectée à l'investissement :	- 132 635.31 €	
Reste à réaliser dépenses	/	/
Reste à réaliser recettes	/	/
Résultat cumulé :	388 499.10 €	- 61 560.18 €
Excédent global :	326 938.92 €	

b) Compte de gestion 2021

M. le Maire réintègre la salle du conseil municipal.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2021 dressé par le Receveur,
- déclare qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7. Affectation du résultat 2021

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alexandre KRAUTH, Maire,

- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 ce jour,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement 2021,

- **constate que le compte administratif présente les résultats suivants :**

Excédent d'exploitation de :	388 499.10 €
Déficit d'investissement de :	- 61 560.18 €

- **décide d'affecter le résultat comme suit pour le budget 2021 :**

Solde d'investissement reporté (compte 001 – dépenses d'investissement)	: 61 560.18 €
Affectation complém. en réserves (compte 1068 – recettes d'investissement)	: 61 560.18 €
Affectation du résultat de fonctionnement reporté (compte 002 - recettes de fonctionnement)	: 326 938.92 €

- **La décision est adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents.**

8. Réfection voirie rue du Ruisseau Hirtzelbach

M. le Maire informe les conseillers municipaux que la commune de Dieffenbach-au-val souhaite effectuer des travaux Chemin de Hirtzelbach. Un devis pour la réfection de la chaussée du côté d'Hirtzelbach (rue du Ruisseau) a été demandé pour Neuve-Eglise.

M. le Maire propose de le valider en l'état. Une réunion aura lieu sur place avec les communes de Dieffenbach et Neuve-Eglise pour valider les travaux à faire effectivement.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide d'effectuer des travaux de voirie rue du Ruisseau à Hirtzelbach et accepte le devis d'un montant de 2 710 € HT présenté par l'entreprise Vogel TP de Scherwiller,
- autorise M. le Maire à signer le devis.

9. Fusion des consistoires de Strasbourg, de Ste-Marie-Aux-Mines et de Bischwiller de l'Eglise Protestante Réformée d'Alsace et de Lorraine (EPRAL)

M. le Maire informe le conseil municipal que le synode de l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine (EPRAL) a approuvé par délibération du 25 octobre 2021 la fusion des consistoires de Strasbourg, de Sainte-Marie-aux-Mines et de Bischwiller. Cette fusion a préalablement été approuvée par chacune des assemblées des trois consistoires concernés. Le nouveau consistoire, issu de cette fusion, prendrait le nom de «consistoire de Strasbourg».

En application de l'article L. 2541-14 du code général des collectivités territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à chacun des trois consistoires doit être recueilli, préalablement à la modification de l'ordonnance du 26 octobre 1899 relative à la fixation des circonscriptions des consistoires protestants. Le conseil municipal est donc invité

à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine.

Après avoir pris connaissance du rapport du maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à la fusion des consistoires de l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine de Strasbourg, de Bischwiller et de Sainte-Marie-aux-Mines.

10. Motion demandant l'application du droit local pour les jours fériés supplémentaires

Le droit local alsacien-mosellan prévoit expressément le chômage de l'ensemble des jours fériés et garantit aux travailleurs deux jours fériés supplémentaires, le Vendredi Saint et la Saint-Etienne.

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique n'a pas mis fin à cette réglementation. Elle n'a pas même évoqué le cas de l'Alsace-Moselle. Dans sa circulaire en date du 21 décembre 2021, Mme la Préfète du Bas-Rhin a pourtant indiqué que les collectivités et établissements publics devaient « prendre des délibérations fixant le temps de travail à 1607 heures ». Elle s'appuyait sur une réponse ministérielle du 5 août 2021 qui, sans motiver, affirmait que « la base d'annualisation de la durée du travail reste fixée à 1607 heures indépendamment du nombre de jours chômés fixé dans ces départements »

Une telle position ne tient pas compte de l'existence des deux jours fériés supplémentaires ni de leur caractère chômé.

Pour obtenir le volume d'heures de 1607 heures, le calcul tient compte, à l'échelon national donc hors prise en compte du droit local, de 8 jours fériés en moyenne. Le nombre de jours fériés à partir duquel est calculée cette moyenne est de 11 jours. Or, le droit local impose que la moyenne des jours fériés tombant sur un jour travaillé soit calculée à partir de 13 jours, avec pour conséquence un résultat différent. La moyenne serait plus élevée et le nombre d'heures à effectuer sur l'année serait nécessairement réduit.

Demander aux agents d'Alsace-Moselle d'effectuer le même nombre d'heures de travail que dans les autres départements revient à leur faire récupérer les heures correspondant aux deux jours fériés supplémentaires.

« Nous, conseil municipal de Neuve-Eglise/Hirtzelbach demandons à ce qu'il soit tenu compte du droit local en Alsace-Moselle et que soit respecté, dans le cadre du calcul de la durée annuelle du travail, le droit de nos agents aux deux jours fériés locaux supplémentaires. Nous demandons à ce que la durée annuelle de travail de nos agents soit fixée à 1593 heures. »

11. Diagnostic phytosanitaire des arbres au lieu-dit le Chéna

Pour des raisons de sécurité, M. le Maire propose d'effectuer le diagnostic phytosanitaire des arbres dont la commune est propriétaire et qui se situent dans l'emprise de la manifestation Décibulles.

Après analyse du devis et à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide d'effectuer le diagnostic phytosanitaire d'une dizaine d'arbres qui se situent sur des parcelles communales au lieu-dit le Chéna pour un montant de 720 € TTC,
- autorise M. le Maire à signer le devis de l'entreprise Oréade-Brèche de Schirmeck.

12. Taille sanitaire du chêne au jardin curial

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a été demandé deux devis pour la taille sanitaire du chêne qui se trouve au jardin curial.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de retenir le devis de l'entreprise Mathieu Élagage de Maisongoutte pour un montant de 780 € TTC,
- autorise M. le Maire à le signer.

13. Trame verte et bleue : 4^{ème} appel à projet

Dans le cadre de la Trame Verte et Bleue «autour du Champ du Feu», la 3^{ème} phase d'intervention est engagée.

Afin d'envisager le déploiement de la Trame Verte et Bleue à l'échelle de la vallée, la commune de Breitenbach (porteuse historique de la Trame Verte et Bleue) propose à la commune, en partenariat avec la Communauté des Communes, d'entrer dans un 4^{ème} appel à projet.

Après avoir entendu les explications des différents intervenants, un débat avec des échanges contradictoires et argumentés s'en sont suivis.

Avant de se prononcer sur une future candidature, le conseil municipal décide de solliciter l'intervention de la chargée de mission Trame Verte et Bleue lors de la prochaine réunion.

14. Divers

• Indemnités des élus :

L'article L 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose désormais aux communes la réalisation d'un document établissant «un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune».

L'état annuel 2021 est présenté pour information à l'ensemble du conseil municipal.

• Panneaux d'agglomération routes de Villé et de Triembach

Suite à une demande des riverains, pour des raisons de sécurité routière et en accord avec la commune de Villé, le Centre Technique de la Collectivité européenne d'Alsace a modifié l'emplacement du panneau d'entrée d'agglomération rue de Villé (route départementale 697). L'adressage des bâtiments se situant sur Neuve-Eglise n'est pas modifiée.

En raison de l'implantation de l'entreprise Sengler, le panneau d'entrée d'agglomération de Triembach a également été déplacé sur la route départementale 897 par les services de la Collectivité européenne d'Alsace.

• Animations

- M. Thierry Dietz, Adjoint au Maire, indique à l'assemblée que c'est la date du vendredi 22 juillet 2022 qui a été retenue pour l'animation de rue au jardin curial par la MJC.

- M. le Maire informe qu'il a été contacté par la directrice administrative et artistique de l'ensemble K. pour un concert en l'église St Nicolas le 20 août prochain. Il va reprendre contact avec elle pour définir les conditions d'accueil de cette manifestation.

- Lors d'une réunion de la commission socio-culturelle, il avait été proposé d'organiser une séance de rempotage des géraniums avec les habitants. Cette opération est repoussée en raison des délais trop justes pour ce printemps.

- **Commune Nature**

La commune de Neuve-Eglise/Hirtzelbach s'est vue remettre une distinction «1^{ère} libellule» dans le cadre de l'opération COMMUNE NATURE.

- **Voiture communale**

M. Thierry DIETZ, Adjoint au Maire, a sollicité un devis pour la signalétique du DOBLO auprès l'entreprise GOCOM de Barr.

- **Dates à retenir :**

- Journée citoyenne – entretien du patrimoine communal : le samedi 02 avril 2022
- Elections présidentielles les 10 et 24 avril 2022 (le tableau des permanences au bureau de vote est complété par les conseillers municipaux)

Plus aucun point n'étant abordé, la séance est levée à 21h45.

Pour copie conforme,
Neuve-Eglise, le 17 mars 2022
Le Maire, Alexandre KRAUTH

